

Demande de remboursement CCN du Commerce de détail alimentaire non spécialisé (IDCC 1505)

Indemnité de départ à la retraite

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier :

- appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé) ou ;

- écrivez-nous à l'adresse : cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Entreprise

Nom de l'employeur : _____

Adresse de l'employeur : _____

N° de SIRET : _____

N° de contrat Prévoyance : _____ P

Personne à contacter : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse employeur) : _____

Téléphone : _____

Salarié concerné par la déclaration

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____

Pays de naissance : _____

N° de Sécurité sociale* : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

* En cas d'embauche en cours d'année, veuillez nous adresser un justificatif du numéro de Sécurité sociale (copie de la carte navette ou de la carte d'assuré social).

Date d'embauche dans le fonds de commerce : _____

Date de départ en retraite : _____

Ancienneté dans le fonds de commerce : _____ ans _____ mois

Catégorie d'emploi

☐ Non Cadre

☐ Cadre

Nature du contrat

☐ Temps complet

☐ Temps partiel Nombre d'heures mensuelles : _____ H

☐ Les 2 successivement :

☐ Temps complet

Début _____ fin _____

☐ Temps partiel

Début _____ fin _____

☐ Nombre d'heures mensuelles : _____ H

Calcul de l'indemnité

Salaire de référence : _____ €

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de départ en retraite est :

- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le départ en retraite ou ;

- selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en considération que prorata temporis.

Cette indemnité de départ en retraite ne se cumule pas avec toute autre indemnité de même nature.

Le départ en retraite

Résultat de la décision du salarié

Montant de l'indemnité à rembourser à partir de 2 ans d'ancienneté :

(salaire : _____ €) x _____ années = _____ 0,00 €
10 =

(salaire : _____ €) x (_____) mois = _____ 0,00 €
10 = 12 = 0,00

Montant à régler plafonné à 3 mois de salaire : _____ €

Rappel

L'indemnité devra être réglée, par vos soins, au salarié avant d'en demander le remboursement auprès de notre organisme. Tous les justificatifs doivent nous parvenir en photocopie.

Photocopies des justificatifs à produire

- 12 bulletins de salaire précédant le mois de départ.
- Bulletin de salaire sur lequel figure l'indemnité versée.
- Accusé de réception de la demande de liquidation de retraite de la Sécurité sociale ou copie de la notification d'attribution.
- Certificat de travail.
- RIB.

Fait à :

Date :

Cachet et signature obligatoires de l'entreprise

Important

Suite à l'examen de ce dossier, des pièces ou des renseignements pourront vous être demandés.

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par AG2R Prévoyance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Vos données sont conservées pour les besoins de la réalisation de la finalité en base active, puis sont conservées au sein d'une base intermédiaire conformément aux délais de prescription légales en vigueur. A l'issue de ces délais, vos données seront purgées. Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr

Nous apportons la plus grande attention à vos données personnelles, néanmoins si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>